

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision d'exécution 2014/24/PESC du Conseil du 20 janvier 2014 mettant en œuvre la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 16 du 21 janvier 2014)

Page 33, à l'annexe:

au lieu de: «À l'annexe de la décision 2012/642/PESC, la rubrique n° 210 est remplacée par le texte suivant:»,

lire: «À l'annexe de la décision 2012/642/PESC, la rubrique n° 199 est remplacée par le texte suivant:»

Page 33, annexe, tableau, dans la première colonne:

au lieu de: «210.»,

lire: «199.»

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 699/2014 de la Commission du 24 juin 2014 concernant le design du logo commun destiné à identifier les personnes offrant à la vente à distance des médicaments au public, ainsi que les exigences techniques, électroniques et cryptographiques permettant la vérification de son authenticité

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 184 du 25 juin 2014)

Page 6, à l'article 3, second alinéa:

au lieu de: «La circulation des informations entre les sites internet autorisés ou habilités à délivrer des médicaments à distance au public au moyen de services de la société de l'information et les sites internet hébergeant les listes nationales est sécurisée par des moyens appropriés.»

lire: «La circulation des informations entre les sites internet des personnes autorisées ou habilitées à délivrer des médicaments à distance au public au moyen de services de la société de l'information et les sites internet hébergeant les listes nationales est sécurisée par des moyens appropriés.»
